

# “ Fauchage raisonné nature protégée ”



Afin de protéger la biodiversité de nos accotements, le Conseil général adapte sa manière de faucher les bords de routes. Pour respecter la faune et la flore, tout en maintenant la sécurité des usagers, les habitants doivent s'attendre à quelques changements lorsque les faucheuses passeront devant chez eux... Explications.

## UNE NOUVELLE TECHNIQUE

Dans le cadre de sa politique départementale d'entretien des routes et de la mise en place de la charte développement durable, le Conseil général de Maine-et-Loire se dote à partir de mai 2011 d'une nouvelle technique de fauchage raisonné.

Il s'agit prioritairement de préserver la faune et la flore qui vivent sur les accotements et dans les talus au bord des routes. Cette année, les 5000 km de routes départementales seront directement concernés par cette nouvelle pratique.



Pour une faune et une flore mieux préservée

## LES ACCOTEMENTS DU MAINE-ET-LOIRE

- **ont été étudiés** conjointement par le Conseil général de Maine-et-Loire et ses partenaires (Ligue de Protection des Oiseaux, Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Mauges...).

- **abritent** une flore et une faune où se côtoient espèces ordinaires et espèces patrimoniales.

- **sont des lieux de vie**, de reproduction, des zones de nourrissage pour bon nombre d'insectes, reptiles, petits mammifères ou d'araignées, beaucoup d'entre eux étant protégés...

La mise en place d'une fauche raisonnée a pour objectif de concilier les enjeux de sécurité des usagers et la préservation et le développement de cette biodiversité locale. Elle favorise notamment l'accomplissement du cycle de vie des différentes espèces.



LEZART VERT

AZURE DU SERPOLET

BRUYERE VAGABONDE

- **jouent un rôle** notable dans le maintien d'une nature diversifiée, en favorisant, au travers de leur effet corridor, le déplacement des êtres vivants d'un milieu à un autre.

**CONCILIER SÉCURITÉ DES USAGERS  
ET DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ**

# Ce qui change...

## EN 2010

Un fauchage complet des bords de route trois fois par an.  
Les accotements étaient entièrement fauchés.



## EN 2011

### - FIN AVRIL / DÉBUT MAI :

une première coupe (partielle pour protéger les jeunes pousses du printemps).

Une fauche de 1 m 50 à 1 m 80 (accotements larges), sauf les carrefours (deux passes) et 75 km de zones protégées (pas de fauche).

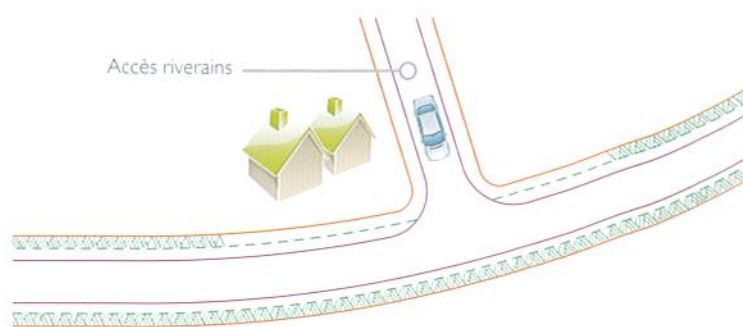
### - JUILLET :

une deuxième coupe le plus tard possible.  
L'intégralité des accotements du Maine-et-Loire est fauchée.

### - SEPTEMBRE / OCTOBRE :

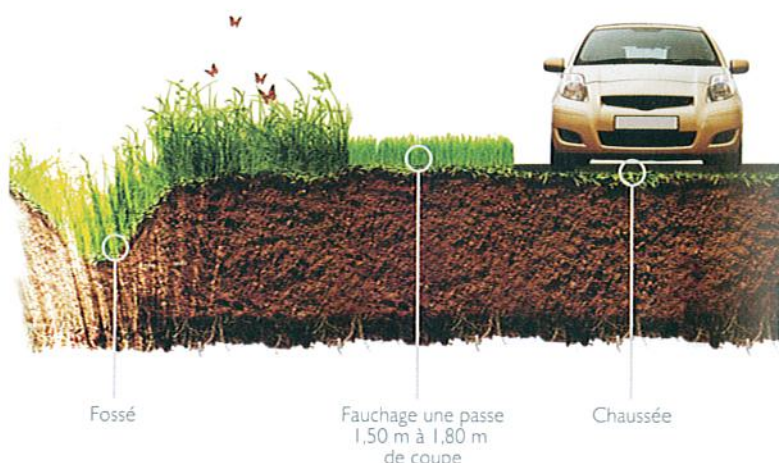
fauche uniquement si problèmes de visibilité avérés.

## DÉGAGEMENT DES CARREFOURS



Pour assurer la sécurité des riverains, les fauchages seront adaptés autour des intersections et de certaines sorties de riverains dangereuses.

## LE PRINCIPE DE FAUCHE RAISONNÉE



## Chiffres clés...

### DU FAUCHAGE RAISONNÉ EN MAINE-ET-LOIRE

10 000 km | DE BORDS DE ROUTE • 1 200 jours | DE TRACTEURS POUR LE FAUCHAGE • 2 coupes | MAI ET JUILLET  
50 à 70 | PERSONNES MOBILISÉES • 10 cm | DE HAUTEUR DE COUPE • 25 faucheuses | PLUS DES VÉHICULES  
D'ACCOMPAGNEMENT • 10 tonnes | D'ÉMISSION DE CO<sup>2</sup> ÉVITÉES



Des informations plus complètes sur :

<http://elus.cg49.fr/>

Anjou  
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE